

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE501

présenté par

M. Amblard, M. Falcon, M. Gabarron, M. Loubet, M. Weber et M. Meizonnet

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *quinquies* A De permettre l'exploitation des hydrocarbures présents sur le territoire national en veillant à ce que cette exploitation soit respectueuse de l'environnement et bénéficie à terme à financer et permettre le temps nécessaire à la transition écologique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

4° *quinquies* De permettre l'exploitation des hydrocarbures présents sur le territoire national en veillant à ce que cette exploitation soit respectueuse de l'environnement et bénéficie à terme à financer et permettre le temps nécessaire à la transition écologique ;